Réglement du Jeu-Concours
“Trouvez lui son nom et devenez son parrain officiel”

Article 1 – Organisation
La Ruche Éco, située à Courtenay (45320), organise un jeu concours gratuit sans obligation d’achat intitulé "Trouvez lui son nom et devenez son parrain officiel !", du 24 juin 2025 à 17h00 au 29 juin 2025 à 20h00.

Article 2 – Objet du concours
Le jeu concours a pour objectif de proposer un nom original pour une nouvelle pâtisserie mettant à l’honneur la pomme, le safran et le miel, imaginée par un citoyen de Château-Renard, sublimée par le Chef Bernard Vaussion et mise en œuvre pour l'occasion par la boulangerie-pâtisserie Délices des Anges.

Article 3 – Conditions de participation
Le jeu est ouvert à toute personne physique, majeure ou mineure (avec autorisation parentale), résidant en France.

La participation peut se faire :

- En remplissant un bulletin papier disponible à La Ruche Éco à Courtenay (45),
- Ou en remplissant le formulaire en ligne via le QR code affiché sur les supports de communication du concours.

Chaque participant peut proposer autant de noms qu’il le souhaite, dans la limite du respect des règles (voir Article 4).

Article 4 – Critères de validité des propositions
Les propositions doivent être :

- Originales et non empruntées à des marques ou produits existants,
- Respectueuses de la législation en vigueur (pas de termes discriminatoires, violents, injurieux ou à caractère politique/religieux),
- En lien avec l’esprit du produit (pâtisserie artisanale, ingrédients locaux, terroir).

Article 5 – Désignation du gagnant
À l'issue du concours, un jury composé de personnalités locales et présidé par le Chef Bernard Vaussion se réunira pour sélectionner le nom jugé le plus pertinent.

Le ou la gagnante sera contacté(e) individuellement et sera invité(e) à participer à la remise officielle du diplôme de parrain/marraine, lors d'une cérémonie à l'Espace événementiel de La Ruche Éco (date communiquée ultérieurement).

Article 6 – Récompense
Le ou la gagnante recevra :

- Le titre officiel de parrain ou marraine de la pâtisserie,
- Un diplôme personnalisé remis en main propre,
- Une éventuelle valorisation de son nom (s'il le souhaite) dans les communications autour de la pâtisserie.

Aucune compensation financière ou en nature ne sera attribuée au titre de la participation.

Article 7 – Responsabilités
La Ruche Éco se réserve le droit :

- D'annuler, suspendre ou modifier le jeu en cas de force majeure,
- De retirer toute participation ne respectant pas le présent règlement.

Article 8 – Acceptation du règlement
La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 9 – Consultation du règlement
Le règlement est consultable :

- Sur place à La Ruche Éco,
- Sur le site internet de la Ruche Éco
- Ou sur demande par email à l'organisation.